

# Le nécessaire programme « reconnaissance faciale » contre les délinquants



Depuis des années je réclame la mise en place d'un programme de « reconnaissance faciale » qui permettrait de suivre à la trace tous les individus surveillés et recherchés par les autorités, que ce soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou la délinquance quotidienne.

C'est grâce à cette reconnaissance faciale que viennent d'être appréhendés, ce mardi 12 mars, à Valence, en Espagne, trois mineurs, de nationalité algérienne, âgés de 16 et 17 ans, suspectés d'être impliqués dans un meurtre avec tortures commis à Lyon le 5 mars.

Les trois mineurs ont été reconnus grâce aux images vidéo diffusées sur Facebook alors qu'ils tentaient de prendre le métro sans être munis de tickets, selon le préfet de Valence, Juan-Carlos Fulgencio.

Sept jours plus tôt, le 5 mars, un homme alertait la police car il venait d'assister en direct, sur les réseaux sociaux, au meurtre de l'un de ses amis qui se faisait torturer puis poignarder à mort.

Immédiatement rendus sur les lieux, dans un appartement de la rue Jean-Baptiste Say, dans le quartier de la Croix-Rousse, les pompiers découvraient une scène horrible :

le cadavre d'un individu, pieds et poings liés, torturé avant d'être transpercé par une soixantaine de coups de couteau.

Cela a été révélé par l'autopsie du corps supplicié. Il s'agissait d'un nommé Ahmed Kourak, âgé de 28 ans et de nationalité algérienne.

Un autre homme, d'origine algérienne également, qui apparaissait blessé dans la vidéo, a pu être identifié et entendu par les enquêteurs. Il présentait de nombreuses blessures mais ses jours n'étaient pas en danger (Communiqué du parquet publié le 7 mars).

Une procédure a été ouverte pour « meurtre précédé, accompagné ou suivi, d'actes de torture commis en bande organisée ».

Selon le procureur de la République de Lyon, Nicolas Jacquet, des policiers se sont déplacés en Espagne pour mettre en œuvre un ordre d'extradition présenté par la justice française.

Les trois mineurs algériens correspondent aux suspects pour lesquels trois mandats d'arrêt européen ont été délivrés.

Les trois mineurs avaient encore des traces de sang sur leurs chaussures et des coupures sur les mains au moment de leur arrestation.

Sur un tout autre sujet d'actualité, il y a un match que Marseille gagnera toujours sur Paris, c'est celui des règlements de compte, et un de plus sur le compteur marseillais.

Tout récemment, sur Riposte Laïque, je signalais qu'à Marseille et sa région c'était toujours la Kalachnikov qui demeurait l'arme préférée des voyous.

Mardi soir, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, un commando de huit individus lourdement armés a abattu un « concurrent » et blessé grièvement un second, sur fond de trafic de stupéfiants, selon le parquet de Marseille.

Le record, pour le moment, est détenu par l'année 2016, avec ses 29 morts, il n'y en a eu que 23 en 2018 mais peut-être qu'en 2019 ?

Et pendant ce temps-là, la « Fiesta » se poursuit à Grenoble ou « Le Mistral » est toujours en ébullition et l'on se demande quand les forces de l'ordre reprendront le

dessus car, jusqu'à présent, ce sont elles qui prennent des coups.

Apparemment elles sont bien plus présentes et virulentes contre les Gilets jaunes, en voie d'extinction !

La polémique qui se fait jour sur le sujet de la reconnaissance osseuse des migrants « mineurs », la réponse est toute simple : si le « mineur » n'a pas ses papiers d'identité, c'est qu'il n'est pas mineur car les « vrais » mineurs possèdent et conservent précieusement la preuve qu'ils le sont !

**Manuel Gomez**